quelle différence a toujours subsisté entre les concours d'athlétisme grecs et les jeux de Rome.

Au sujet des *pugiles cateruarii*, M. S. Lancel cite deux textes : Augustin (*Doctr.*, IV, 24, 53) nous apprend qu'à Cherchell il a fait cesser une coutume barbare qui faisait s'opposer, bande contre bande, les jeunes gens des différents quartiers. Libanios (V, 43) mentionne, pour Antioche, les combats sanglants que se livraient des groupes de jeunes gens à l'occasion des fêtes d'Artémis. Ces combats d'amateurs attestés pour l'Orient grec n'ont-ils pas été, dans un temps plus ancien, le modèle du pugilat *cateruatim*, qui en serait à Rome comme l'institutionnalisation?

M. P. Grimal précise qu'à Rome la tradition des joutes quartier contre quartier s'est perpétuée jusqu'à l'époque napoléonienne. Le principal mérite de M. Thuillier est d'avoir bien vu qu'il en allait à Rome des jeux du cirque comme du théâtre : il existe au départ des traditions locales, que l'influence grecque, par la suite, a recouvertes seulement d'un « vernis ».

II. — M. R. Rebuffat, « *Vnus homo nobis cunctando restituit rem* » (texte publié dans ce volume, p. 153).

Le Président félicite M. Rebuffat d'avoir conduit, dans un domaine difficile, une démonstration brillante et rigoureuse.

M. P. Jal, très intéressé par les solutions proposées et tenté d'y souscrire sur plusieurs points, hésite à corriger, dans Macrobe, qui rapporte les vers étudiés au douzième livre des *Annales*, le chiffre XII en XVIII, comme le suggère M. Rebuffat. Il y voit une difficulté paléographique insurmontable. Mais, pour M. Rebuffat, le texte de Macrobe est à corriger de toute façon, puisque la référence au livre XII ne permet pas de comprendre les vers d'Ennius.

VIII

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du samedi 11 décembre 1982

Président : M. Cl. Moussy.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à l'Administrateur, M. P. Grimal, qui présente le rapport moral. L'Administrateur demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur le relèvement de la cotisation annuelle, dont le principe avait été adopté l'année précédente : à l'unanimité moins trois abstentions, les membres présents approuvent la fixation du nouveau tarif à 220 F.

Remerciant M. J.-P. Néraudau du travail qu'il accomplit comme trésorier, M. P. Grimal soumet à la discussion les comptes annuels, établis comme suit :

Recettes :

Report d'exercice	12.603,08
Cotisations annuelles	91.120,91
Abonnements et vente de la *Revue*	49.148,80
Vente de la collection	295,31
Subvention du C. N. R. S.	13.000
Subvention de l'Académie française	5.000
Total	171.168,10 F.

Dépenses :

Impression de la *Revue* 1981-LIX	144.592,95
Papier de la *Revue* 1981-LIX	13.966,61
Distribution de la *Revue* 1981-LIX	12.530,02
Secrétariat (forfait)	1.500
Trésorerie (forfait)	1.000
Aides techniques	1.000
Poste, bureau, séances	2.809,59
Droits d'auteur sur la collection	64,07
Cotisation à la F. I. É. C.	374,43
Total	177.837,67 F.

Le bilan présente un déficit de 6.669,57 francs. Ce déficit est dû à la différence considérable entre le montant du chèque des « Belles Lettres » qui n'a été cette année que de 49.148,80 francs et celui de l'année dernière qui était de 77.648,14 francs. Les « Belles Lettres » mènent à l'heure actuelle une enquête dans leurs dossiers pour expliquer cette différence ; elle sera sans doute compensée dans leur versement de 1983.

Malgré ce retard regrettable, les comptes de l'exercice 1982 sont approuvés à l'unanimité.

Élections.

L'assemblée procède alors au renouvellement du Bureau. L'Administrateur présente la liste que voici :

Président : M. Cl. Nicolet.

Vice-président : M. J. Hellegouarc'h.

Administrateur : M. P. Grimal.

Secrétaire général : M. L. Duret.

Secrétaire trésorier : M. J.-P. Néraudau.

Commissaires aux comptes : M^mes^ F. Chevassus, S. Nougaret, M^lle^ A. Novara, MM. P. Flobert, M. Rambaud.

Par vote à bulletins secrets, la liste proposée est élue par 67 voix sur 74 votants (4 bulletins blancs, 3 bulletins nuls).

IX.

SÉANCE DU SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1982

Président : M. Cl. Moussy.

Communication à l'ordre du jour.

M. J. Beaujeu, *L'enfant sans nom de la IV^e^ « Bucolique »* (texte publié dans ce volume, p. 186).

M. Cl. Moussy remercie M. Beaujeu de cette communication séduisante, sur laquelle l'année se clôt ainsi qu'elle avait commencé, par un hommage à Virgile.

De même que M. Beaujeu, M. J. Perret a le sentiment qu'aucune des identifications proposées pour l'enfant de la quatrième églogue n'est vraiment satisfaisante. A la thèse aujourd'hui soutenue, il voit pourtant deux objections : d'une part, le poème de Virgile lui semble nettement individualisé ; aussi bien, dès l'Antiquité, cherchait-on à donner une identité précise à l'enfant : une interprétation purement symbolique n'est donc pas très naturelle. D'autre part, M. Perret répugne à charger cette *Bucolique* d'un poids politique qui resterait sans équivalent dans les autres pièces du recueil.

Pour M^lle^ A. Novara, il convient d'insister sur le caractère exceptionnel de l'enfant à naître, puisque les étapes de sa croissance doivent scander le retour progressif de l'âge d'or. Ceci nous rappelle que les devins étrusques mesuraient la croissance d'une cité d'après les âges de la vie d'un individu déterminé, né dans ses murs : de même que le devin était seul à connaître l'identité de ce citoyen, de même Virgile serait le seul à pouvoir préciser le nom du premier enfant à naître dans cet âge d'or nouveau.

M. P. Grimal appuie ce rapprochement avec la mystique des Étrusques. S'il croit, comme M. Beaujeu, qu'il faut en effet rejeter les diverses identifications avancées jusqu'à ce jour, il hésite à voir dans l'enfant sans nom un représentant de la totalité de la future élite dirigeante : l'ablatif singulier *quo* (*nascente*) du v. 8 suggère bien que le commencement d'une ère nouvelle est lié, par le poète, à la naissance d'un enfant particulier.

Interviennent également MM. P. Fortassier, R. France et P.-M. Martin.